République Française Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de Grasse



B.P. N°25 06371 Mouans-Sartoux Cedex Téléphone 04 92 92 47 00 Télécopie 04 93 75 39 64 www.mouans-sartoux.net Ville de Mouans-Sartoux

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT PEDT

Jeudi 30 septembre 2021

PRESENTS:

AMAPE F. Jacob : Ranchy Nathalie, Courrèges Liliana APE Legall : Bretin Nicolas et Lavenant Gwendoline APE Orée du bois : Hoellinger Aurélie, Psila Angélique

Aymoz Nathalie, élue déléguée à la Jeunesse

Baillet Sandra, responsable adjointe du service animation

Bertucat Mathieu, CAF des Alpes-Maritimes

Boinnot Patricia, directrice école élémentaire Legall

Carlino Stéphanie, directrice école maternelle Legall

Colin Carole Enseignante école élémentaire Aimé Legall

Gibelin Christine, représentante Unicef

Guitton Remy, Inspecteur de l'Education Nationale

Leblay Daniel, conseiller municipal

Mc Carthy Christine, infirmière scolaire

Moisan Sylviane, DDEN

Pérole Gilles, adjoint délégué Enfance-Education-Alimentation

Pignault Michele, DDEN

Prigent Virginie, enseignante école maternelle Legall

Poussard Christelle, directrice Enfance-Jeunesse-Education

Raibaudi Madeleine, DDEN

Romancant Patrick, directeur école de l'Orée du Bois

Tribino Emmanuelle, enseignante école F. Jacob

Ventre Sandra, directrice école F. Jacob

Vezole Claire, enseignante de l'Orée du Bois

EXCUSES:

Amrane Maouche, directeur du service des sports & associations

Aschieri Pierre, Maire

Association GRS

Association Mosaiquement Votre

Association tennis club

Allegrini Elisabeth, Conseillère Municipale

Corbier Vincent, directeur de la Culture

Lavaux Christian, DDEN

Lacassagne Valérie, directrice adjointe du service des sports & associations

N'Guyen Thuy, directrice générale des services

Poretti Isabelle, responsable du service animation

Le 30 septembre 2021, à 17 heures 30, la séance du Comité de pilotage « Rythmes de vie de l'enfant - PEDT » est ouverte.

M.PEROLE remercie les présents et propose de faire un rapide tour de table puis de dérouler les points prévus à l'ordre du jour.

1/Bilan été 2021 - rentrée 2021/2022

Bilan été

Sandra BAILLET effectue un retour des vacances d'été : le bilan du centre de juillet est très positif (motivation des équipes, projet pédagogique intéressant, venue des intervenants sur site).

Le bilan du mois d'août est également positif dans son ensemble bien que les problèmes d'effectifs (absences, difficultés de recrutement) aient contraint l'équipe à revoir le programme d'activités dans son intégralité. Au final, il y a eu de nombreuses activités de plein air ainsi qu'un travail pédagogique sur le dépassement de soi.

Madame BAILLET explique qu'en étant beaucoup sur le terrain, elle a de fait été confrontée aux difficultés réelles et quotidiennes des équipes qui doivent en permanence faire preuve de réactivité et d'adaptabilité.

M.PEROLE rappelle que du fait des contraintes renforcées par le protocole sanitaire et des difficultés de recrutement, nous avons été à nouveau obligés de limiter les inscriptions aux seuls enfants dont les 2 parents travaillent.

M.BRETIN indique que les parents peuvent comprendre cette contrainte mais regrette que l'information ait été si tardive.

Mme POUSSARD explique que le service a préféré attendre un maximum les retours d'inscription afin de voir si tous les enfants pouvaient être accueillis, ce qui n'a malheureusement pas pu être le cas.

Mais étant donné que cette stratégie ne permet pas d'anticiper suffisamment sur l'organisation ni pour le service, ni pour les familles, nous avons acté que cette condition (des 2 parents travaillant) serait maintenue pour les 2 prochaines périodes de vacances scolaires.

L'APE ODB demande si les bulles ont bien pu être respectées cet été.

Mme BAILLET explique que sur l'été, on fonctionne en bulle journée ce qui s'explique par le nombre d'animateurs présents et par les fluctuations des inscriptions des enfants d'un jour à l'autre.

M.PEROLE rappelle que ce qui est important, c'est la traçabilité des bulles dans l'hypothèse d'un cas positif.

Mme BAILLET précise que les animateurs ont fait preuve d'une grande rigueur dans le respect du protocole sanitaire (plusieurs ont pratiqué des auto tests au moindre doute afin de ne prendre aucun risque).

Mme RANCHY tient à insister sur la qualité du centre de juillet qui a été, selon elle et plusieurs parents, exceptionnel.

Elle demande si la problématique de personnel rencontrée sur l'équipe du mois d'août a pu être réglée.

M.PEROLE et Mme POUSSARD confirment que l'animateur en question ne fait plus partie des équipes et qu'il a été évincé dès le lendemain de l'incident.

Bilan rentrée:

Mme BAILLET explique que la rentrée a été très difficile. Nous avons commencé l'année scolaire à moins 13 animateurs (plusieurs candidats en cours de recrutement ne se sont pas présentés...)

C'est pourquoi, nous avons, en urgence, sollicité l'aide de plusieurs agents d'autres services ainsi que l'aide de certains parents d'élèves que nous remercions pour leur réactivité et leur esprit de solidarité.

Concernant l'organisation des bulles, nous nous sommes calés sur les bulles écoles dans un souci de cohérence (M.PEROLE fait remarquer que ce n'est pas le cas partout...). Le choix a été fait par les directeurs d'organiser des bulles de 2 à 3 classes afin de permettre aux enfants de retrouver un peu d'interactions...

Concernant la pause méridienne, Mme BAILLET indique qu'il est vraiment compliqué -voir impossiblede mettre en place des activités dirigées

Mme LAVENANT, qui a été parent bénévole pour aider les équipes, apporte son témoignage et confirme que le temps du midi est très complexe et la logistique en place vraiment lourde.

La plupart du temps, on essaie d'utiliser tous les espaces possibles afin de proposer des temps de jeux libres tout en respectant les bulles.

Pour ce qui est du temps du soir, Mme BAILLET rappelle que les départs se font à horaires fixes ce qui permet certes de mettre en place des activités libres mais pas des activités dirigées.

Mme RANCHY indique qu'elle a répondu à plusieurs parents sur cette question « d'absence » d'activités... En effet, certains parents avaient compris que ces départs à horaires fixes permettraient un retour des TAP.

Mme CARLINO tient à souligner que la situation sur ALM est assez difficile car il y a beaucoup d'absents (notamment au niveau des Atsem) mais heureusement les équipes suivent et sont solidaires!

Mme POUSSARD précise qu'une vague de recrutements est prévue pour le 1er octobre et que d'autres sont en cours. Elle tient également à remercier les directeurs et directrices d'école qui ont fait preuve de

souplesse sur les aménagements horaires pendant la pause méridienne permettant aux maternelles de déjeuner plus tôt et donc un étalement du temps du repas pour tous dans le respect des protocoles.

Mme RANCHY demande s'il est possible d'envisager un décalage de l'horaire de goûter du fait que celui-ci se tient tôt dans l'après-midi et que par conséquent les enfants ont faim en sortant du centre à 17h 30 ou à 18h30

M.PEROLE répond que cela ne sera pas compatible avec la reprise des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) qui est prévue pour la rentrée des vacances de la Toussaint mais que cette demande peut sans doute être prise en compte pour les maternelles.

Il rappelle d'ailleurs que les effectifs sont particulièrement chargés en maternelle et ce malgré l'ouverture de classe sur Aimé Legall Maternelle. Il demande à M.l'Inspecteur si celui-ci a des précisions sur le devenir des classes de grandes sections à 24 élèves.

M.l'Inspecteur répond qu'il n'a pas d'informations supplémentaires à ce niveau, il suppose qu'une évaluation sera faite au niveau national et que des orientations seront prises en fin d'année scolaire à ce suiet.

Mme BOINNOT indique que sur son école, l'équipe n'est pas trop impactée par l'absence d'animateurs.

M.PEROLE précise qu'au delà des difficultés « classiques » de recrutement, le service a dû en plus faire face cette année à la problématique de recrutement des AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) qui incombe désormais à la collectivité pour les temps périscolaires : non seulement c'est une charge financière supplémentaire pour la commune mais de surcroît, il y a eu un manque de communication de la part de l'Éducation Nationale concernant la transmission des informations à la commune, ce qui a rendu particulièrement complexe le recrutement de ce personnel.

Mme VENTRE propose à la Mairie de se rapprocher des services de recrutement académiques afin de demander un partenariat "Municipalité/Education Nationale" quant au recrutement des AESH. Depuis peu les AESH doivent signer un contrat avec l'Éducation Nationale (temps scolaire) et un autre avec les Municipalités (temps périscolaire) difficile d'avoir de la visibilité. Les modalités de recrutement doivent pouvoir informer les personnes de cette particularité et doivent pouvoir choisir leurs contrats en toute connaissance de cause.

M. ROMANCANT rajoute qu'il faudrait déjà savoir si c'est une obligation pour les AESH ou pas ! A ce jour, il ne semblerait pas que ce soit le cas...

M.l'Inspecteur indique qu'avec le développement des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé), on peut espérer aller vers une coordination plus efficace à l'avenir...

2/Point d'étape PEDT année 2020-2021 :

Plutôt que de faire un point d'étape, M.PEROLE préfère relayer les propositions des équipes d'animation sur le potentiel retour des TAP :

Les équipes de terrain ont manifesté la volonté de reprendre un rythme d'activités à partir de la rentrée de la Toussaint dans l'intérêt des enfants afin que ceux-ci puissent retrouver un tant soit peu un déroulement de journée « classique » et ce malgré le contexte sanitaire toujours pesant.

Les activités seront organisées par bulles, les modalités d'inscription sont à affiner mais dans tous les cas, les TAP ne pourront être proposés qu'aux enfants qui sont inscrits 2 heures au périscolaire (comme c'était déjà le cas avant la crise sanitaire). Il est possible qu'il y ait certains décalages horaires en fonction des contraintes qui sont nombreuses (lieux, associations, déplacements...).

Mme POUSSARD précise que la tenue effective des activités proposées dépendra bien évidemment du nombre d'animateurs présents le jour J et que les différents contraintes de terrain fragilisent l'organisation des TAP telle que les parents l'ont connue précédemment.

Le Conseil de ville reprendra lui aussi à la rentrée de la Toussaint avec l'élection de délégués également par bulle.

Le 1^{er} Conseil de ville se tiendra le vendredi 19 novembre, veille de l'anniversaire des Droits de l'Enfant. M.PEROLE indique qu'un tournage aura lieu avec une journaliste qui réalise un documentaire « Citykids » et qui souhaite valoriser la participation citoyenne des enfants telle qu'elle est proposée à Mouans Sartoux. Ainsi sera notamment présenté le fait que les enfants vont participer à la réflexion menée par les citoyens autour de la révision du PLU

Concernant l'atelier « coup de pouce », Mme POUSSARD précise qu'un appel à candidature sera prochainement envoyé aux parents afin de recueillir d'éventuels volontaires pour cette activité réclamée par les familles mais actuellement impossible à mettre en place faute d'animateurs en nombre suffisant.

Mme VENTRE précise qu'en fait, il faudrait pouvoir mettre à disposition des enfants un lieu calme pour pouvoir faire les devoirs. Mais c'est compliqué actuellement avec les bulles...

De plus, M.BERTUCAT confirme qu'on n'est pas censé proposer de l'aide aux devoirs car on est financé par la CAF pour de l'accueil avec activités....

M.PEROLE indique que deux projets d'aménagements de cour d'école (désimperméabilisation et végétalisation) sont lancés (Aimé Legall Élémentaire en février 2022 et François Jacob à venir)

3/Prochain PEDT sept 2022-juillet 2025 / Modalités de concertation

M.PEROLE rappelle que nous sommes dans la dernière année du PEDT actuel. Il fait un petit historique et précise que nous sommes les seuls à être dans le droit commun.

En résumé « on a été les premiers et on est les derniers ! »

Il y a eu un gros travail de concertation et à chaque étape de renouvellement (en 2016 puis en 2019), les 4,5 jours sont repassés sans que la Mairie ne prenne part au vote

In fine, c'est le Maire qui décide, après concertation ; à chaque fois, il a suivi les avis majoritaires.

Il précise que tous les documents et compte-rendus sont téléchargeables sur le site de la mairie, rubrique rythmes scolaires.

Concernant les questionnaire parents et enfants, M.PEROLE insiste sur l'importance de la parole des enfants. Mme GIBELIN rappelle en effet ce qui est attendue par l'UNICEF d'une Ville Amie des Enfants et notamment le fait de permettre aux enfants de s'exprimer.

M.PEROLE précise que le calendrier est contraint par la décision finale qui doit être prise au plus tard en février 2022.

Il demande quelles sont les propositions des différentes parties prenantes. Est-ce qu'on organise des réunions ? Des conférences ?

Mme VENTRE fait remarquer qu'il n'y avait pas eu un intervenant en faveur des 4 jours lors de la précédente consultation.

Mme CARLINO insiste sur l'exigence de transparence (par exemple, le dépouillement des questionnaires doit être partagé entre les animateurs, les enseignants et les parents d'élèves).

Il ressort des différentes remarques et interventions qu'il y a un fort besoin de débattre notamment sur la question de la fatigue des enfants et des évolutions sociétales ainsi qu'une attente d'interventions de professionnels d'horizons divers.

M.l'Inspecteur souligne que peu de décisions sont finalement prises dans l'intérêt de l'enfant. Bien souvent, les décisions de retour à 4 jours ont été prises pour d'autres raisons...

M.PEROLE rappelle qu'on peut changer aussi les horaires de la journée qu'on soit en 4 jours et 4,5 jours M.BRETIN estime que le vote doit donc porter sur une proposition d'organisation globale et non pas juste sur le débat 4 jours ou 4,5 jours...

M.l'Inspecteur suggère de proposer un préprojet sur ce qu'impliquerait le retour à 4 jours (par exemple au niveau du périscolaire) afin que les parents puissent se positionner en connaissance de cause et également en fonction des contraintes réglementaires (exemple : plafond des 3,5 heures par 1/2 journée)

M.PEROLE demande si on considère que le Copil -qui ne donne qu'un avis consultatif- est légitime pour déterminer les horaires de la journée ?

Les Directeurs d'école et APE préfèrent préalablement consulter les équipes enseignantes et les parents d'élèves à ce sujet.

M.BRETIN propose de commencer par récolter les propositions par petits groupes pour la coconstruction du questionnaire final puis d'organiser une réunion de restitution en plénière.

Ainsi pour les 4 écoles, chaque équipe d'enseignants, chaque APE, chaque périscolaire collecterait les retours suivants :

- Points positifs
- Points négatifs
- Pistes d'amélioration/Scénarios possibles

Cette proposition semble la plus jouable au regard des exigences en termes de délai.

Il y aura également une consultation des enfants dans chaque classe, menée conjointement par l'enseignant et l'animateur référent et éventuellement des représentants de parents d'élèves.

Le calendrier prévisionnel suivant est donc adopté :

- Compilation des propositions récoltées fin octobre/début décembre
- Prochain Copil fin novembre avec présentation d'une synthèse des avis et éléments récoltés
- Réunion publique de restitution des avis et éléments récoltés fin décembre/début janvier
- Consultation des parents début janvier
- Conseils d'école dans la foulée
- Copil fin janvier
- Décision finale au plus tard début février

4/Questions diverses:

M.PEROLE informe les parents d'élèves que des gourdes en inox sont en cours de distribution au sein des écoles afin d'être remises aux nouveaux élèves. De plus des masques en tissu ont également été distribués pour les enfants à partir de 6 ans.

La séance est levée à 20h00 et Monsieur PEROLE remercie l'ensemble des membres participants.